

Date : 30 juillet 2020 (MAJ)	Recommandations : Lieu de travail - soutien à domicile (SAD) du CISSS de Laval
MISE EN CONTEXTE	
<p>Dans le but de respecter la distanciation sociale et les règles de bases de prévention et contrôle des infections dans le contexte de pandémie actuelle de la COVID-19, voici des recommandations à appliquer dès maintenant sur vos lieux de travail. Ces recommandations sont sujettes à changement selon l'évolution de l'épidémiologie locale.</p>	
RECOMMANDATIONS	
<ul style="list-style-type: none">• Procéder obligatoirement à l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie des installations.• Porter le masque de procédure dès l'entrée dans les installations. Le masque doit être porté lors des déplacements à l'intérieur de vos installations, lors d'interactions avec des collègues de travail et des usagers et lorsque la distanciation de 2 m n'est pas possible.• S'assurer d'avoir des solutions hydroalcoolique (SHA) disponibles à l'entrée des installations.• Favoriser la distance de 2 mètres entre travailleurs.• Privilégier le téléphone pour communiquer entre collègues, plutôt que le déplacement dans les bureaux.• Privilégier les conférences téléphoniques lorsque des réunions de plusieurs travailleurs sont nécessaires.• Désinfecter le poste de travail, avant et après son utilisation, lorsqu'il est partagé. Respecter le temps de contact requis du produit désinfectant utilisé. Éviter, lorsque cela est possible, de partager les postes informatiques.• Désinfecter les cellulaires de travail et personnels avec une lingette désinfectante si ceux-ci ont été utilisés hors sites et ce, dès l'arrivée sur le lieu de travail. Se référer au document de recommandations de nettoyage de matériel électronique.• Favoriser le télétravail ou l'organisation du travail permettant le retour au domicile après les visites lors de soins prodigués à la clientèle COVID (+). Dédier des aires de repos et salle de toilette aux travailleurs dédiés à la clientèle COVID (+).• Retirer les documents/revues/dépliants des aires communes. Les dépliants devraient être offerts et remis par une réceptionniste ou commis de façon ciblée, plutôt que dans un système de libre-service.• Ne pas se présenter au travail en présence de symptômes associés à la COVID-19. Réaliser une vigie de l'état de santé des travailleurs.• Appliquer l'hygiène et l'étiquette respiratoires.• Prévoir des SHA et des lingettes désinfectantes dans les espaces de repos pour les employés. Les employés doivent nettoyer l'espace de repas avant et après utilisation. Nettoyage du micro-ondes avant utilisation. Éviter la vaisselle partagée et les condiments au commun dans les espaces de repos.	

RÉFÉRENCES / ANALYSE DE LA SITUATION

- CCPMI - Pratique de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé. Novembre 2012.
- COVID-19 Mesure de prévention en milieu de travail : recommandations intérimaires. Mars 2020.
- COVID-19 INSPQ Port du masque de procédure en milieux de soins lors d'une transmission communautaire soutenue : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2968-port-masque-milieux-soins-transmission-communautaire-soutenue-covid19.pdf>.
- INSPQ : COVID-19 – Cliniques médicales/cliniques externes/cliniques COVID-19/GMF. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2907-prevention-contrôle-infection-cliniques-medicales-externes-designees-covid-gmf-covid19.pdf>.
- INSPQ, COVID-19 Mesure pour les travailleurs de la santé lors de la prestation de soins à domicile : recommandations intérimaires. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2917-mesures-travailleurs-sante-soins-domicile-covid19.pdf>.

Rédaction : Mélanie Dupont, conseillère en soins infirmiers, prévention et contrôle des infections

Collaboration : Chantal Langelier, conseillère en soins infirmiers, prévention et contrôle des infections